

## AVIS PUBLIC

### ORDONNANCES

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 4 décembre 2018 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

#### **A – Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2019 (partie 1) » :**

1. Ordonnance ORD2719-001 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).
2. Ordonnance ORD2719-002 permettant la fermeture de certaines rues (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(8)).
3. Ordonnance ORD2719-003 permettant la circulation de véhicules hippomobiles (*Règlement sur les véhicules hippomobiles* (R.R.V.M., c. V-1, art. 22).
4. Ordonnance ORD2719-004 permettant la vente d'articles promotionnels, la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation des boissons alcoolisées sur le domaine public (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* RRVM., c. P-1, art. 3 et 8).

#### **B – Ordonnance relative aux arrêts obligatoires :**

1. Ordonnance ORD2719-005 établissant l'obligation d'arrêter dans les directions sud et nord sur la rue Mignault à l'intersection de l'avenue Chauvin (*Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3).

#### **C – Ordonnance relative à l'exemption de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :**

1. Ordonnance ORD2719-006 exemptant les propriétaires du bâtiment situé aux 3527-3529, rue Ontario Est de fournir le nombre d'unités de stationnement exigé par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) (*Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement*, 5984, art. 3).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 8<sup>E</sup> JOUR DE FÉVRIER 2019.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Dina Tocheva**